OFFRE D'EMPLOI

Enseignante ou enseignant

École primaire internationale de la Forêt

Contrat - Champ 32 - Danse et Art Dramatique

Concours E-49

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Lieu de travail : École internationale du Village.
- Date d'entrée en fonction : À partir du 6 janvier 2025.
- Salaire annuel: 51 461 \$ à 100 246 \$, selon l'expérience et la qualification.

AVANTAGES SOCIAUX

- Conciliation travail-famille (congé pour la période d'été, des fêtes et la semaine de relâche);
- Programme de mentorat pour faciliter l'insertion professionnelle;
- Régime de retraite avantageux;
- Assurances collectives avantageuses;
- Télémédecine:
- Programme d'aide;
- Programme de formation continue;
- Rabais de 20 % sur les primes mensuelles de la STO.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Faire parvenir les documents suivants à l'adresse suivante :

enseignants.srh@csspo.gouv.qc.ca

- Lettre de présentation avec le numéro de concours désiré;
- Curriculum Vitae;
- Diplôme universitaire si obtenu;
- Relevés de notes universitaire;
- La date limite pour déposer votre candidature est le 13 décembre 2024, avant 15h30;
- Veuillez notez que nous communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Le Centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

La tâche de la personne enseignante comporte notamment la préparation des cours et des leçons, la transmission de connaissances et l'évaluation des élèves selon les programmes autorisés par le ministère de l'Éducation du Québec auprès des élèves du primaire et du secondaire.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne enseignante du préscolaire et du primaire est généralement responsable d'un seul groupe d'élèves et enseigne différentes matières. Dans le cas où elle enseigne une spécialité (ex. : éducation physique), elle est amenée à intervenir auprès de plusieurs groupes.

Au secondaire, à l'éducation aux adultes ou à la formation professionnelle, La personne enseignante est spécialiste d'une matière ou d'un domaine en particulier (ex. : mathématique ou univers social au secondaire, esthétique ou usinage en formation professionnelle) et intervient généralement auprès de plusieurs groupes d'élèves.

PRINCIPALES TÂCHES

- Préparer les outils d'apprentissage des élèves;
- Offrir les séances de cours aux élèves;
- Évaluer le rendement et le progrès aux élèves;
- Collaborer avec les parents d'élèves et le personnel de l'école afin de servir les besoins individuels de l'élève;
- Organiser des activités éducatives, culturelles, récréotouristiques, sportives, sociales et parascolaires.

Qualifications requises

- Être titulaire d'une autorisation d'enseigner au Québec valide : brevet d'enseignement, permis d'enseigner ou autorisation provisoire;
- Avoir une preuve de réussite du test de français : SEL, CÉFRANC ou TECFÉE.